



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Montreuil, 21 Mars 2016

PÉRIODE D'ESSAI DES CADRES À LA SNCF

30 MOIS D'ESSAI : CA NE PEUT PLUS DURER !

Alors que dans le cadre de la réécriture du statut des cheminots, la direction de la SNCF aurait pu régulariser une injustice flagrante chez les cadres (2 ans et 1/2 de période d'essai), elle persiste et signe !

La période d'essai à la SNCF, pour les agents au statut est fixée à 12 mois sauf pour les cadres qui sont contraints d'effectuer 2 ans et demi. Si la CGT ne remet pas en cause les 12 mois d'essai – contrepartie à la sécurité de l'emploi - elle s'insurge, depuis plusieurs années, de la longueur totalement injustifiée de celle des jeunes cadres.

Non-respect du droit commun et du droit international

En droit commun, la période d'essai est de 4 mois pour les cadres. Pour rappel, le 14 novembre 2007, l'Organisation Internationale du Travail (OIT) avait déclaré contraire au droit international le CNE* (Contrat Nouvelle Embauche, petit frère du CPE) en raison de sa période d'essai de 2 ans durant laquelle le licenciement était possible sans motif. La SNCF fait pire !

Non-respect de la réglementation sur les stages et l'apprentissage

La majorité des recruté(e)s par la SNCF le sont à l'issue de période de stages, d'apprentissage, de CDD et/ou d'intérim. Alors qu'elle refuse de mettre le statut en conformité avec les nouvelles dispositions issues des lois sur les stages, imposant de déduire au moins une partie de la durée du stage de la période d'essai lorsque le jeune est recruté, la direction de la SNCF déborde d'imagination pour contourner la réglementation. Les durées cumulées de ces multiples contrats, ajoutées aux 2 ans et demi d'essai peuvent donc conduire un jeune à attendre 9 ans avant d'être recruté! 9 ans de précarité et d'incertitude (accès au logement, au crédit...).

De nombreux jeunes licenciés arbitrairement

Des procédures de licenciement injustes et inexplicables se multiplient. La procédure de titularisation à l'issue de la période d'essai dépend d'une seule personne et est devenue le résultat de décisions opaques et arbitraires. Quel est l'intérêt pour l'entreprise de se débarrasser de cadres formés et qualifiés ? L'UFCM-CGT a récemment été saisie de plusieurs cas. Elle appelle la direction de la SNCF à arrêter ce gâchis humain qui fragilise l'avenir de l'entreprise.

CONTACT
SERVICE PRESSE
COMMUNICATION
Caroline BLANCHOT
Tél : 01 55 82 84 40
com@cheminotcgt.fr

